



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

**Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce**

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil, lors de sa séance ordinaire tenue le 17 août 2026, a adopté le Règlement 693-2-26 modifiant le Règlement 693-23 concernant la circulation, la vitesse, la signalisation et le stationnement.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau ou consulter le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.vsjb.ca/la-ville/reglements/>.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 19^e jour d'août 2026

A handwritten signature in blue ink that reads 'Nancy Giguère'.

Nancy Giguère
Greffière